

COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2010

Présents : VUILLAUME Christian, MAIGROT Alain, MUTIAUX Jean-Jacques, BURY Denis, HEINIS Isabelle, MACLE Laurent, GUIGNERET Franck, RIZZI Gabrielle, NICOD Patrick, SAILLARD André.

Excusés : GUYOT Philippe

Absent :

Date de convocation : 25 août 2010

Secrétaire de séance : MAIGROT Alain

1. Eau : point sur le chantier et financement de l'Agence de l'eau

Depuis la fin août les travaux sont terminés. Le coût total de l'opération est de 107 113€, duquel il faut déduire la subvention du Conseil Général de 24 480€ et le FCTVA (Fond de Compensation pour la TVA) d'un montant de 16 067€. Il reste une interrogation concernant la participation de l'Agence de l'eau (d'un montant de 16 000€ environ). En effet, par courrier en date du 20 août, celle-ci a fait savoir que ce type de travaux était dorénavant exclu du programme de subvention. Toutefois, M. le Maire va prendre contact avec Benjamin Boulet en charge de ce dossier à l'agence de l'eau qui lui avait promis des aides.

Dans le cas où l'Agence de l'eau ne subventionnerait plus ce type de travaux, il resterait à la charge de la commune 66 566€.

2. Éclairage public

- diagnostic

Le diagnostic effectué par le SIDEK fait ressortir que la plupart des lanternes de la commune sont à changer. De plus il faudra prévoir d'installer une horloge sur le petit transformateur situé dans le haut du village.

- point sur le chantier

Les travaux devraient se dérouler durant les semaines 37 et 38. Il a été décidé de changer en priorité les 11 lanternes qui sont en panne et ensuite de compléter les rues où elles sont le plus souvent hors service.

S'il reste des crédits auprès du SIDEK, le conseil donne son accord pour poursuivre l'opération de modification de l'éclairage public.

- demande de suppression d'une lanterne

Une personne de la rue des Chèvres a demandé s'il était possible de supprimer la lanterne située en face de sa fenêtre de chambre. S'il est possible de déplacer de quelques centimètres cette lanterne le conseil est d'accord pour faire réaliser les travaux par le SIDEK lors du changement des lanternes. Mais si cela n'est pas réalisable d'un point de vue technique et financier, la lanterne ne sera pas supprimée. En effet, le nouveau système éclairera plus vers le sol et devrait donc moins gêner les habitants de proximité.

3. Urbanisme

- point sur les dossiers

▪ échange Mme Cader : avant de prendre une décision sur le montant de la soulte à verser par Mme Cader, il faut que le conseil se mette d'accord sur le prix du mètre carré sur cette partie du territoire compte tenu de la situation du terrain et des travaux d'entretien qui y ont été réalisés.

▪ Mme Benoit-Lizon : Mme Benoit-Lizon a fait une demande pour aménager le passage entre le parking communal et sa propriété. Cette demande est située sur un terrain communal. Le conseil refuse à l'unanimité d'attribuer cette autorisation considérant qu'il n'est pas possible d'accorder le droit à un particulier de réaliser des travaux sur le domaine public.

▪ M. et Mme Vidal : le géomètre expert du cabinet Bouiller Digard est passé faire des mesures. Selon lui pour définir les limites d'une propriété il faut tenir compte des limites souterraines (par exemple l'implantation d'une cave). Le conseil propose de faire venir un géomètre du service du cadastre pour éclairer ce problème. En effet les limites du cadastre sont remises en cause par le cabinet Bouiller-Digard. Le conseil souhaite également demander au cabinet Bouiller-Digard de se procurer le titre de propriété des parcelles de M. Vidal puisque celui-ci doit comporter une description des parcelles dont M. Vidal est propriétaire.

▪ Dossier Converset : l'audience devait avoir lieu le vendredi 3 septembre mais elle a été une nouvelle fois reportée car M. Converset a présenté un nouveau mémoire.

▪ Échange Lacroix : le conseil donne son accord (9 voix pour une voix contre) pour finaliser l'échange entre M. René Lacroix et la commune. La commune échangerait à M. Lacroix les parcelles AB440 et AB 443 (d'une contenance de 14m²) en échange de la parcelle AB 442 (d'une contenance de 2m²). Cet échange se ferait moyennant une soulte dont le montant reste à définir. M. le Maire proposait une autre solution incluant l'espace à proximité du nouveau mur constituant une sortie naturelle qui apparaissait sur l'ancien cadastre, mais le reste du conseil n'a pas souhaité retenir cette solution de peur de créer un précédent.

▪ Implantation exploitation Ducret : lors de la réalisation du terrassement de son hangar agricole, M. Denis Ducret a supprimé un mur appartenant à l'association foncière. Le conseil regrette que M. Ducret n'ait pas fait de demande préalable à la destruction de ce mur. Le conseil souhaite favoriser le développement des exploitations et leur pérennité sur le territoire mais se garde le droit si nécessaire de prendre les mesures afin que de tels actes ne se reproduisent pas sans autorisation. Un courrier sera adressé à M. Ducret de la part de commune pour lui rappeler qu'une telle intervention relève du règlement de la ZPPAUP.

- Convention avec la SCP Converset

Afin de pouvoir payer les notes d'honoraires de Me Remond, la commune doit passer une convention indiquant les tarifs appliqués par la SCP. Le conseil donne son accord pour la signature de la convention.

4. Assemblée Générale : compte rendu

L'assemblée générale de la commune qui a eu lieu le 18 août dernier, s'est très bien déroulée, elle a été plutôt constructive. Les problèmes d'assainissement rencontrés depuis quelques temps par la commune ont fait l'objet de nombreuses interrogations de la part des habitants du bas du village.

Le problème est lié aux eaux usées qui se déversent avec les eaux claires en passant dans la propriété de M. Robert.

Le maire et les adjoints qui se sont rendus sur place ont constaté la complexité d'un tel problème qui remonte à la création de notre assainissement.

Le Maire a fait appel au SPANC compétent en matière d'assainissement afin de trouver une solution mais celui-ci a répondu qu'il n'était compétent qu'en matière d'assainissement non collectif. Toutefois il a été convenu de programmer une visite des installations d'assainissement non collectif au mois de juillet/août 2011 et ce afin de vérifier leur conformité.

Le conseil a décidé que dès 2011, il fallait envisager le changement de la deuxième pompe ou du moins de l'armoire électrique qui alimente les dites pompes. M. le Maire reprendra contact avec EDF et M. Balanche de la société Véolia afin d'appuyer cette demande.

5. Compte rendu de la commission « dénomination des rues »

La commission a fait le point sur les plaques de rues existantes et celles à installer. Il en est ressorti qu'il y avait actuellement une douzaine de plaques et qu'il fallait encore en prévoir autant.

M. Mutiaux et M. Saillard ont pris contact avec M. Reichardt, architecte conseil de la commune, pour connaître les nouvelles références de la couleur des plaques. Dès que M. Reichardt aura répondu, nous lancerons la commande.

En 2011 la commission s'occupera de la numérotation des habitations.

Le conseil a donné son accord à l'unanimité pour que M. Bonnet Michel fasse partie de la commission des rues.

6. Renouvellement du contrat aidé de Luc Decoster

Le contrat de Luc se termine le 30 octobre prochain. Le contrat ne pourra malheureusement pas être renouvelé car l'état suspend ses aides jusqu'à nouvel ordre. Le Maire reprendra contact avec Pôle Emploi courant octobre pour savoir si de nouveaux crédits sont disponibles. Le conseil se félicite du travail réalisé par Luc Decoster.

7. Budget : proposition de décision modificative

Le conseil approuve à l'unanimité la décision modificative présentée par M. le Maire.

8. Location de l'ancienne caserne

Le conseil donne son accord pour la location des locaux pour un loyer annuel de 1800€.

9. Renouvellement du bureau de l'Association Foncière

Dans le cadre du renouvellement du bureau de l'association foncière, le conseil municipal doit proposer 4 personnes pour être membres du bureau. Pour être membre du bureau, il faut être propriétaire de terrain situé dans le périmètre du remembrement de l'association. Après discussion le conseil a proposé :

- Denis Ducret
- Laurent Macle
- Gabrielle Rizzi
- Franck Guigneret

De son côté la chambre d'agriculture a également nommé quatre personnes. Le président de l'association foncière est chargé de prendre contact avec chacune des personnes pour savoir si elle souhaite faire partie de l'association foncière.

10. Renouveaulement du droit de chasse

Le bail de l'association des chasseurs arrive à son terme fin 2010. Le conseil renouvelle ce bail et fixe le loyer annuel à 350€ par an. Ce loyer sera révisé tous les ans en fonction de l'indice du fermage.

11. Remboursement Groupama

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le remboursement de Groupama, d'un montant de 891,40€ suite à la note d'honoraires de Me Remond.

12. Acquisition d'un alambic

La commune est sur le point d'acquérir un alambic pour un montant de 850,00€. Quelques travaux seront à prévoir pour améliorer le foyer de cet alambic. Nous sommes en attente des papiers et des autorisations nécessaires pour son transport. Ces papiers sont difficiles à obtenir de la part des douanes car l'alambic change de département et appartient à un collectif. Il est actuellement en Haute Saône. Le maire se chargera d'accélérer la procédure.

13. Organisation des journées Européennes du patrimoine

Les journées européennes du patrimoine organisées par la commune, l'ASPECC et les amis de Château Chalon auront lieu les 18 et 19 septembre prochain. Le 18 septembre aura lieu la présentation du tableau « Saint Tolentino » en présence des différents financeurs de sa restauration.

A l'occasion de ces journées, l'École d'autrefois sera ouverte et sera le théâtre d'animations organisées par Vincent Bouly, Patrick et Françoise Nicod.

14. Utilisation de la salle communale de l'École

Cette salle devrait pouvoir être utilisée par les trois associations de la commune qui sont les Amis de Château-Chalon, l'ASPECC et l'association des chasseurs. La clé entreposée en mairie sera mise à disposition en fonction des demandes

Par contre, il est difficile de demander aux Amis de Château-Chalon de vider cette salle puisque la commune utilise leur hangar pour stocker du matériel communal comme la lame à neige et autres matériel de chantier.

Il est également proposé de réfléchir à la mise à disposition du caveau Saint Vernier et de la cave contigüe pour répondre à des demandes de locaux d'expositions. Mais des travaux seront à envisager pour mettre les locaux aux normes. Le conseil est d'accord pour retenir cette proposition et évaluer les travaux qui sont à réaliser.

La question de la construction de garages sur le chemin de l'ancienne décharge est relancée. Ces garages serviraient aux habitants de la commune exclusivement pour du stockage. Le conseil est d'accord pour prendre un maître d'œuvre afin de voir quel projet serait réalisable.

15. Travaux d'entretien pour les agents de la commune

Le maire demande à chacun de faire remonter en mairie les différents travaux à réaliser par les cantonniers ou les emplois verts de la communauté de communes.

16. Modification des délégations des suppléants à la communauté de communes

Mme Heinis ne souhaite plus être suppléante à la communauté de communes. Elle sera remplacée par M. Saillard.

Questions diverses

- Repas de la commune : il aura lieu le 24 octobre. Toutes les personnes de 60 ans et plus sont invitées à y participer. La commission sociale se réunira mi octobre pour faire le point sur l'organisation.

- Boulanger : le boulanger qui venait le mercredi dans le cadre du petit marché de producteurs souhaite continuer à venir le mercredi matin. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

- Forêt : le conseil donne son accord pour que le Maire engage les démarches pour demander la suppression ou la réduction des prêts FFN contractés en 1958 et 1974. Pour cela il faut faire réaliser une expertise et une étude technique des arbres qui ont été plantés dans le cadre de ces prêts et qui ne produisent que très peu de revenus.

- Club des anciens : il aura lieu chaque premier jeudi du mois grâce à Patrick et Françoise Nicod et Véronique Guigneret.